

Programme Culture – Santé – Handicap

Webinaire d'information sur le Fonds Accessibilité

8 avril 2024 de 10h à 11h30

Déroulé du webinaire.

- Présentation du Fonds Accessibilité.
- Présentation de projets soutenus par le Fonds Accessibilité.
- Présentation des modalités et du calendrier de l'appel à projet 2024.
- Échanges, temps de questions / réponses.

Présentation du Fonds Accessibilité.

Un dispositif du ministère de la Culture pour les structures culturelles qui souhaitent s'engager dans une démarche d'accessibilité.

Des aides à l'investissement pour :

- L'acquisition d'outils de médiation (boucles magnétiques, dispositifs de surtitrages, maquettes tactiles...)
- Le développement d'outils de communication (documents FALC, signalétique accessible...)
- La mise en place de formations pour la prise en main et l'utilisation de ces outils

ATTENTION les actions suivantes sont exclues :

- Les projets d'action culturelle
- Les interventions sur le cadre bâti
- Les projets de formation généraliste

Présentation de projets soutenus par le Fonds Accessibilité

EN AMONT

PENDANT

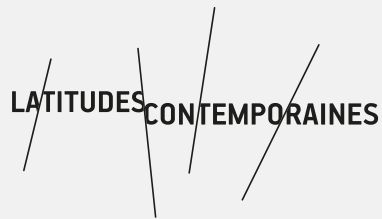
Embarquer l'équipe

Communication

Médiation accessible

Accessibilité à l'œuvre

Expérience culturelle et artistique optimale pour tous



La mécanique – Fonds Accessibilité Hauts-de-France



Référentes
handicap

Claire Gilbert, administratrice et co-référente handicap

La mécanique – Fonds Accessibilité Hauts-de-France

formation à
l'écriture claire

une partie de l'équipe a été formée

La mécanique – Fonds Accessibilité Hauts-de-France

Des experts de
l'accessibilité culturelle

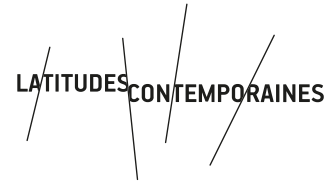
qui est une association

La mécanique – Fonds Accessibilité Hauts-de-France



vraiment la relation aux spectateurs

Les bonnes pratiques à retenir.



- S'inscrire dans une démarche structure (équipe)
- Répond à un besoin de territoire
- Veille sur l'existant
- Travailler avec les associations représentatives

- Travail sur les fonds / forme
- Mutualiser la démarche
- Travailler avec des pairs intervenants / auto-représentants

- Penser toute la chaîne d'accessibilité
- Travailler avec des experts
- Répondre à un besoin de territoire

- Innover pour améliorer l'expérience
- Process par étapes
- Mutualiser la démarche

Les lignes directrices du Fonds Accessibilité 2024.

1. Inscrire la démarche dans la stratégie de votre structure culturelle et artistique.
2. Répondre à un besoin de votre territoire.
3. Créer une dynamique de coopération avec d'autres acteurs culturels (mutualisation).
4. Travailler avec des associations représentatives, des auto-représentants, des pairs-intervenants.

A titre d'exemple, les actions suivantes sont éligibles :

- Les **dispositifs d'aides à l'accessibilité des œuvres** (boucles à induction magnétiques (BIM), dispositifs de sur-titrage, maquettes tactiles, etc.) ;
- Les **outils de communication** (livrets en braille, documents, signalétique accessible, etc.) ;
- Les **outils et dispositifs d'accompagnement** de la rencontre avec les œuvres pour les personnes ayant des **troubles autistiques ou un handicap mental** ;
- Les **formations à la prise en main et à l'utilisation de ces outils.**

Présentation des modalités et du calendrier de l'appel à projet 2024.

8 AVRIL

WÉBINAIRE DE LANCEMENT

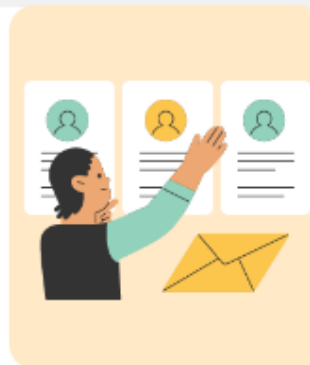
- Découvrir et comprendre le Fonds Accessibilité 2024
- Ouverture de la plateforme de candidature



21 MAI

FIN DE L'APPEL À PROJET

- Analyse des candidatures par les membres de la commission Culture - Santé - Handicap (CSH)
- Commission CSH de sélection des projets



AVRIL - MAI

CONSULTATIONS

- Temps d'accompagnement d'un porteur de projet :
 - 26 avril après-midi
 - 7 mai après-midi
 - 14 mai matin
 - 17 mai matin
- Accès à des ressources en ligne (via le RÉCIT)



JUILLET

NOTIFICATIONS

Notification des avis de la commission et décision DRAC aux porteurs de projets.



Echanges, temps de questions / réponses.

Une même structure culturelle peut solliciter le Fonds accessibilité pour un projet en deux phases.

Par exemple, la création d'une maquette tactile, puis la création d'une audiodescription pour augmenter cette maquette. Autre exemple, le soutien pour un projet de médiation et de communication.

Cette démarche traduit une stratégie au global de l'accessibilité au sein de votre structure, ce qui correspond aux lignes directrices de l'AAP. Il faudra veiller à clarifier les étapes et les montants spécifiques pour chaque étape.

La création d'espace de répit immersif au sein de votre structure est un projet qui correspond au périmètre du Fonds accessibilité 2024.

Le soutien à la création artistique adaptée n'est pas concerné par cet AAP.

Merci !



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**signes
de sens**